

La coopération universitaire régionale au secours des départements d'études francophones en Afrique centrale

Prof. Auguste Moussirou-Mouyama
Université Omar Bongo, Gabon
moussiroumouyama@yahoo.fr



Synergies Afrique des Grands Lacs n° 2 - 2013
pp. 199-211

Reçu le 10 novembre/accepté le 22 novembre 2012

Résumé : Les départements d'études françaises et/ou francophones se trouvent à la croisée des chemins. Vecteurs de la francophonie universitaire, ils tendent à représenter un passé désuet, un refuge de conservatisme et le vernis de modernité qu'apporte la langue française semble ne plus suffire pour contenir l'attrait des nouvelles technologies ou de l'anglais, par exemple, au sein de la jeunesse africaine. Remettant au goût du jour les fondements conceptuels de la francophonie, la présente contribution ouvre des perspectives de redynamisation des études francophones par une politique de coopération régionale en matière de formation en Afrique centrale.

Mots-clés : langue française, formation, Afrique centrale, coopération régionale

Regional university cooperation to the rescue of French studies departments in Central Africa

Abstract: Departments of French and/or francophone studies are at the crossroads. Vectors of Francophone University, they tend to be an outdated past, a refuge of conservatism and the modernity varnish brought by the French language seems unable to contain the attractiveness of new technologies or English language, for example, amount the African youth. By updating the conceptual foundations of the Francophonie, this contribution provides opportunities for the revitalization of francophone studies through a policy of regional cooperation in training in Central Africa.

Keywords : French language, training, education, Central Africa, regional cooperation

Introduction

Une analyse du contexte institutionnel et social dans lequel évoluent les études en langue et littératures d'expression française dans les universités africaines permet de comprendre la nécessité d'un décloisonnement de ces filières et d'une meilleure coopération entre disciplines, mais aussi entre les pays ayant en partage le français.

L'urgence d'une rénovation de l'enseignement/apprentissage du français est soulignée depuis belle lurette, à travers publications, colloques et autres assises. Les *Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne*, tenus à Libreville en 2003, ont marqué l'engagement de la Francophonie institutionnelle aux côtés des Etats africains pour cette réforme impérieuse. Le peu de retentissement de cette importante rencontre au sein des facultés des lettres et sciences humaines d'Afrique subsaharienne témoigne d'une première rupture institutionnelle entre l'enseignement tertiaire et les niveaux primaire et secondaire.

Les initiatives locales ou nationales ayant fait évoluer les départements d'études françaises et/ou francophones répondent, généralement, à des préoccupations disciplinaires, voire bassement carriéristes pour le corps professoral. Au Gabon, par exemple, le département des lettres modernes qui avait une option « linguistique » a donné naissance, au département des sciences du langage ; sa deuxième fissure accouchera du département des littératures africaines. Jamais ces trois départements n'ont croisé, ensemble, leurs regards sur les finalités de leurs formations respectives ni sur les enjeux sociaux de l'enseignement du et en français. Quant aux rapports entre ces départements et les établissements de formation (ENS et, encore moins, Ecoles de formation d'instituteurs), ils sont inexistantes. De même, bien que de rares enseignants du supérieur soient membres de l'une ou l'autre des deux associations de professeurs de français, aucune synergie n'existe entre les actions que mènent ces associations et la vie universitaire, à la faculté des lettres et sciences humaines comme à l'Ecole normale supérieure de Libreville – la participation aux congrès et autres rencontres de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) relevant d'initiatives personnelles et n'intéressant que très peu d'universitaires gabonais.

La rencontre des départements d'études françaises d'Afrique de l'Ouest, organisée à Dakar en 2010, avait conclu à la nécessité de décloisonner les filières, à partir du constat suivant :

« a) le fonctionnement autonome des ces filières montre aujourd'hui ses limites : concernant par exemple la filière « Lettres Modernes », on constate chez les étudiants un niveau médiocre de maîtrise de la langue française, parce que le français ne s'apprend pas par la littérature. On peut ajouter également que le taux de chômage est de plus en plus élevé pour les produits sortis de cette filière. Ce n'est certainement pas la seule, mais ce cas est assez remarquable ; b) on constate, en outre, que les étudiants répugnent à s'inscrire dans des filières qui n'offrent pas beaucoup de possibilités ; c) le cloisonnement de ces filières dans nos universités empêche la mise en commun des compétences qui ne manquent pas tant au sein de l'Université que du monde du travail ; à la longue, ces filières risquent de s'étioler parce que devenues « obsolètes » et inadaptées à l'évolution des besoins en ressources humaines de nos pays » (Extrait du rapport d'atelier).

Un des objectifs visés, au terme des travaux de Dakar, était « d'avoir des filières d'études françaises qui comprennent les sciences du langage, la littérature, la communication, les métiers des arts et les TIC ». La présente contribution

tire profit de cette première réflexion en Afrique de l'ouest et a la modeste ambition de dépasser le simple fait de la mobilité interne des enseignants ou d'aménagements *cosmétiques* (perfectionnement des étudiants en français par des linguistes, co-direction des travaux de recherche, modernisation des cours de techniques d'expression, introduction de cours d'informatique ou de communication, etc).

Les filières fonctionnant en circuit fermé au sein des universités révèlent aujourd'hui d'autant plus leurs limites que le nouveau système de formation, notamment aux niveaux master et doctorat, impose des synergies. La double compétence en informatique et sciences du langage, par exemple, permet de répondre, avec des outils technologiques au goût du jour, à la demande sociale en matière de revalorisation des cultures nationales ou pour le renforcement des capacités dans les métiers des arts. Les avantages d'une telle vision sont à la fois épistémologiques, pédagogiques et sociaux. Par exemple, en associant aux sciences du langage la communication, les TIC et les métiers des arts, on augmente du même coup les possibilités d'embauche des étudiants à leur sortie et l'on évite l'écueil des filières professionnelles « à la commande » d'une administration privée ou publique, la mission sociale de l'université étant aussi d'anticiper sur l'évolution des besoins du pays, tant en ressources, que dans sa modernité et son équipement.

Le besoin de modernité oblige les Etats ayant le français comme langue officielle (ce que Robert Chaudenson appelle « Etats FLO ») à revisiter leurs *rappports* à la langue. Dans le désintérêt qui se manifeste autour des études en langue et littératures d'expression française, ce n'est pas la langue française en soi qui est mise en cause mais la finalité sociale des formations offertes et donc la relation entre ces formations et l'environnement socio-économique et culturel.

La notion de « *rappport à* », que nous reprenons de Christine Barré-de Miniac, recouvre des aspects cognitifs, psychanalytiques, sociologiques et linguistiques, en mettant « en évidence de rapports différenciés au savoir, au langage et au monde ». En effet, « la notion de « *rappport à* » désigne [...] la relation entre l'environnement social et culturel d'une part, tel ou tel individu d'autre part ». Le poids de chaque formation dans le tissu économique, la distance assumée ou non *par rappport à* l'histoire coloniale, la diffusion du savoir au sein de la société sont autant d'éléments qui peuvent expliquer, entre autres, les positionnements des apprenants et des parents d'étudiants :

« ce qui fonde la mise en avant de la singularité est le fait que l'influence ne s'exerce pas de manière passive, mais qu'elle résulte d'une construction [...]. Un même élément objectif de l'environnement aura une influence sur un individu et n'en aura pas sur tel autre, pour lequel cet élément ne présentera pas le même sens. Une influence ne s'exerce pas d'un être actif sur un être passif, elle est construite à la fois par celui qui influence et par celui qui est influencé, elle n'est pas « action sur » mais « relation entre » » (Barre-de-Miniac, 2000 : 49)

Si la Francophonie est un *rappport* au monde et au savoir, elle ne peut que tirer profit de la notion de *rappport à*, pour peu que l'on accepte de changer

de perspective, de paradigme exploratoire, qui permette de combler l'écart entre les déclarations d'intention en francophonie et les réalités vécues quotidiennement...

1. Francophonie et expression de la diversité linguistique et culturelle

La francophonie institutionnelle affirme vouloir tenir compte de la diversité des populations linguistiques en interaction dans un espace « en partage », mais au sein des universités, les cloisons disciplinaires résistent à cette ambition politique – si l'on en juge par le dialogue si peu fécond, au sein des départements universitaires spécialisés, entre linguistique et didactique des langues, langues nationales et littératures, linguistique et littératures orales, etc. La valeur de partage revendiquée par le projet francophone ne doit plus relever du simple désir et l'adaptation de la langue française à l'environnement culturel africain devrait pouvoir rendre effective l'expression des langues et cultures qui l'ont accueillie. Le français, matière et langue d'enseignement dans la plupart des pays francophones, ne réussit pas encore à fédérer les intelligences au sein des universités pour qu'elle soit visible – et donc perçue – comme un véritable vecteur de développement. Les linguistes profiteront des avancées des sciences du langage, les professeurs de littérature se délecteront de leur objet esthétique ; les ingénieurs, les psychologues, les mathématiciens et autres spécialistes, tous formés en français, œuvreront chacun au sein de sa chapelle, mais il n'est que peu d'exemples d'un travail collaboratif associant diverses disciplines et qui s'appuie sur *le rapport à la langue*. Il n'y a rien d'étonnant à cela, dès lors que des champs disciplinaires connexes comme la linguistique et la didactique n'arrivent pas encore à se parler avec efficacité pour participer à la rénovation de systèmes éducatifs en déliquescence. La définition que l'on donne de la francophonie en Afrique et la place qu'on lui assigne dans les réalisations des objectifs de développement peuvent expliquer ce décalage entre « la situation désirée » (les déclarations d'intention au niveau institutionnel) et « la situation existante » (ici, le vécu au sein des départements universitaires).

En francophonie, « à la différence des langues nationales qui ont toujours été une « patate chaude », sauf dans la période de RACL [« Réseau, Action et Coopération Linguistique »] où on leur a consacré un secteur, marginalisé, peu important en personnel mais doté de moyens relativement considérables (...), le français a toujours été un secteur non problématique » (Chaudenson, 2001 : 55). On a ainsi longtemps privilégié l'analyse digitale de la francophonie – entendue donc comme code de communication entre des êtres sans liens naturels entre eux (leurs langues et leurs peuples respectifs) –, oubliant ainsi l'espace qui fonde cette construction sociale et qui peut légitimer les revendications (tant institutionnelles que citoyennes et scientifiques) de partage et de diversité culturelle inscrites au cœur du projet francophone.

La francophonie a été ainsi prise aux pièges de la langue (la forme), alors qu'elle relève de l'espace-temps, ne serait-ce que parce qu'elle est un rassemblement de langues éparées dans un espace-temps. Ce choix définitoire rend mieux compte de la pression du temps sur les langues et offre l'avantage

de forcer le nécessaire « *recentrement* » des études liées au français de la lettre (la littérature) à l'esprit (le cognitif), de la forme (les langues) au sens (la société), des Humanités (les lettres et les arts) à l'hyperdimension de « la maison-monde¹ » (domaine des sciences de l'homme et de la société). Dans ce « recentrement », une notion reste essentielle, celle d'espace, qui se rattache sans difficulté à celle du temps qui permet de rassembler trois termes qui se situent du côté de la parole et derrière l'articulation desquels se fonde le dynamisme des langues : le sujet, l'histoire et la société. Et la définition de la francophonie colle à cette vision de l'espace.

Si la Francophonie est une construction sociale, ce n'est pas seulement parce que rien, dans son avènement, ne relève de la nature, mais parce qu'elle est le résultat d'un processus, d'une dynamique. Ce n'est pas que ce processus ne soit pas reconnu ou qu'il n'ait jamais été décrit mais les conséquences de cet ancrage au niveau épistémologique n'ont pas été, de notre point de vue, suffisamment soulignées pour montrer que *la diffusion du français* est un objet de connaissance qui ne relève pas des politiques de coopération ou des politiques de développement et encore moins d'un territoire scientifique marginal qui ressemblerait à une sorte de « tiers-monde » des études françaises (en littérature et civilisation, en grammaire ou en linguistique) ou en géopolitique et autres sciences politiques.

Il nous faut donc quitter la vision exclusive de la Francophonie comme paysage sonore – en raison des *X-phonies* qu'elle rassemble sur les cinq continents – et partir de l'espace en tant que « matériau de toute action future ». Car si le lien avec les attaches de la francophonie (notamment institutionnelle) avec les problématiques de développement sont réelles, elles ne prennent de sens que par rapport l'être humain (le sujet parlant) et son environnement.

Saussure ne voyait-il pas la linguistique comme partie seulement d'une science plus générale qui étudierait la vie des signes au sein de la vie sociale ? La francophonie débouche sur un « dire explicatif » des pratiques et représentations linguistiques sur le langage, dans la mesure où la langue française intervient dans la médiation au sein de sociétés africaines dont l'identité ne peut plus faire l'impasse sur des événements linguistiques d'origine française. Parce que son objet « représente » donc des « actes humains » à la fois volontaires mais aussi involontaires, conscients et par ailleurs inconscients, explicites et renvoyant malgré tout à des implicites discursifs, libres et cependant contraints, individuels et pourtant déterminés par le collectif, le concept de francophonie peut donc bien être lu comme un des « plans diffractés » d'une « anthropologie, une logie (= un dire explicatif) de l'anthropos », selon l'expression de René Jongen (Jongen, 1993 : 12-16).

En partant du côté tangible de l'expansion de la langue française dans le monde – l'espace –, nous sortons de la marginalité francophone, cette sorte d'ethnie française qui ne dit pas son nom et se trouverait ainsi incapable d'assumer sa modernité. L'acception que nous attachons à l'anthropologie est loin de déboucher sur une quelconque « exception francophone » ; sa définition croise, en effet, l'ambition humaniste de la francophonie dans la mesure où

l'anthropologie est prise au sens littéral d' « ensemble des sciences qui étudient l'homme ».

La francophonie se présente, au premier abord, comme une organisation de l'espace marquée par la diversité. Cela nous impose la prise en compte, au premier abord, de la structure formelle de la francophonie qui relève de la géographie, en tant que véritable « science de l'organisation de l'espace ». C'est, en effet, par l'espace que la francophonie devient « tangible », comme hier la langue du Cours de linguistique générale rendait tangible l'approche du langage.

Est-ce un hasard si « le néologisme est dû au géographe Onésime Reclus (...) qui, à l'époque de l'impérialisme triomphant, utilise dès 1880 (France, Algérie et colonies) et dans les ouvrages ultérieurs (1887, 1911) le mot « francophone » et lance l'idée de « francophonie » comme espace où vivent des locuteurs « francophones » et surtout « espace d'avenir pour la diffusion du français² » ?

La francophonie part d'un territoire qui s'est élargi par « les agissements » des hommes « sur, par et pour l'espace et les effets politiques, sociaux, spatiaux, de ces actes ». Ce territoire s'est « diffusé » et se veut aujourd'hui symbole d'une frontière, formelle et virtuelle à la fois, qui marque *un pays*, c'est-à-dire la « totalité des interactions spatiales unifiée dans le politique » – consacrant ainsi la victoire de la *chôra* sur le *topos*³, de l'idéal sur la matière, du dépassement / déplacement sur la barre / la limite, de la possibilité / virtualité sur la frontière / l'enchaînement, de la liberté du futur sur l'enfermement du passé.

On sort ainsi de la « simplification » qui fait du Sénégal ou du Gabon des États francophones – « un point, un trait », pourrait-on surligner – pour voir la francophonie comme une construction sociale, le fruit d'un processus historique. Nous sommes alors au cœur de la vie de la langue, non plus comme organisme vivant, mais comme histoire d'une population en interaction avec son environnement.

Si l'on cesse de prendre la langue française comme une « donnée » pour la situer dans son environnement, sa vie en terre africaine participe du double principe saussurien « de la continuité et de la mutabilité de la langue » qui découle de la combinaison du facteur *temps* (« la distance chronologique ») avec le facteur *espace* (« la distance géographique ») :

« Si l'on combine la donnée géographique avec la donnée chronologique, on voit que nous ne nous trouvons presque jamais, en linguistique, devant un premier terme A reflété quelques siècles après par un terme B ; mais devant un premier terme A se répercutant quelques siècles après par B' B'' B''' B''''... ».

La langue française suit le même mouvement et la patrimonialisation qui s'en suit ne peut plus apparaître comme une spécificité africaine mais comme un phénomène qui relève de l'écologie des langues. Les formes « B' B'' B''' B''''... » qui prennent corps dans la sémiosphère africaine et que l'on nomme « français d'Afrique » ou qui se rangent dans les particularités lexicales et autres africanismes ne sont que le résultat de la diffusion du point focal A qui

ne pouvait donc se diffuser, à travers le temps et l'espace, sans intégrer le nouvel environnement dans son expression.

Quant au principe de discontinuité géographique, de divergence dans l'espace aide à reformuler la configuration épistémique de la notion de « communauté francophone » dont l'approche ne peut être que pluridisciplinaire, en raison même de la diversité qu'elle porte à sa racine, presque de manière ontologique :

« Le terme francophone est assez fréquemment, et plus ou moins indifféremment, attribué à des groupes humains qui peuvent, ou non, mériter le terme précis de communauté, à des institutions privées ou publiques, à des États, à des réseaux de pratiques et de liens culturels, voire à des espaces matériels ou immatériels (...). En évoquant ces différentes entités, on cherche à montrer que celles-ci relèvent de domaines distincts qui sont, au moins pour la géographie (...), la biosphère (la surface de la terre), l'anthroposphère (la collectivité des hommes) et la noosphère (la production mentale et culturelle). C'est dire qu'en abordant les pratiques langagières et leurs réalisations collectives dans l'espace géographique et social, nous sommes à l'intersection d'un certain nombre de disciplines qui ont affaire aux activités humaines envisagées comme pratiques de groupes, singulièrement aux activités langagières et notamment à la sociolinguistique, à la sociologie, à la géographie humaine ou à l'histoire sans parler d'autres disciplines comme les sciences politiques ou les sciences de l'information et de la communication »⁴.

Une telle définition exige une « ouverture cognitive » qui transcende les « citadelles disciplinaires », car « tout phénomène sociétal – et donc tout objet spatial – procède d'une dialogique complexe entre la sphère idéale dans son infinie variété (la sphère des idées, des pensées, des langages) et la sphère matérielle dans sa diversité de substances, d'objets et d'agencements » (D. Baggioni, R. Breton, in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.), 1996 : 330-331). En définissant la francophonie comme *paysage*, les linguistes rendent compte, par une approche écologique, de la complexité du réel qui est à la fois matière et « sémiosphère ».

Les termes de la francophonie institutionnelle s'éclairent mieux par ces données qui nous viennent de l'épistémologie de la géographie : les opérateurs de la Francophonie, les Instances francophones, les acteurs quittent le monde des idéaux pour entrer dans le domaine social par cette interaction qu'induit « le principe de réalité de l'espace ». En effet, si l'espace est bien « un objet consistant et pertinent d'analyse », s'il est « bel et bien produit, il n'est toutefois pas qu'une trace, qu'un effet limpide de causes qui seules importeraient. L'espace construit, gorgé de sens par les producteurs, qui y projettent de la pensée, qui y inscrivent, y gravent les signes de mondes de valeurs auxquels ils y adhèrent, que cette opération soit explicite ou non, consciente ou pas, se socialise, de surcroît, par la pratique quotidienne. En tant que tel, il possède, concluent Jacques Lévy et Michel Lussault qui font cette analyse, une efficacité propre dans le monde social, ne serait-ce que par ce qu'il s'offre pour matériau de toute action future ». De ce point de vue, la cartographie du monde francophone qui magnifie l'idéal humaniste du projet et l'idéologie culturaliste et qui donne à lire la diversité d'un « ensemble pluriel »

n'est qu'une réification d'un espace en butte à la division sociale entre ruraux et citadins, hémisphère Nord et hémisphère Sud, élites et masse, riches et pauvres – un effet de saturation d'un réel éminemment complexe qui illustre la nécessité d'une « *dialogie* » en sciences humaines et sociales, dans la mesure où, comme le dit Edgar Morin, auteur du concept, « les sciences humaines sont des sciences à scientificité fragmentaire et limitée ». La francophonie, en tant que représentation spatiale, force cette « dialogie » entre deux sciences sociales qui ont l'Histoire (le temps) comme passerelle et l'espace comme socle commun – à la condition que la définition de l'espace soit « centrée sur les rapports sociaux de distance » (distance physique et historique entre l'origine et la cible, distance sociale et culturelle entre acteurs, distance politique et économique entre institutions et entre États).

En définissant l'espace francophone en fonction des rapports sociaux, la francophonie s'éclaire comme instance de gestion, par les hommes et les sociétés, des problèmes de distance consécutifs à la diffusion du français dans le monde. De ce point de vue, la francophonie met en œuvre les « *trois grands ensembles de techniques (...)* qui résument les différentes actions humaines à cet égard depuis le Néolithique : *co-présence, mobilité, télé-communication, avec une grande diversité de combinaisons (...)* plaçant chacun de ces ensembles à la fois en concurrence et en complémentarité avec les autres » (Levy et Lussault, 2003 : 329). La coexistence des langues, leur partenariat et les différents programmes de mise en œuvre de la francophonie dans l'aire géographique ainsi constituée procèdent de ces techniques. En effet, les questions liées à la cognition et à la communication, les problèmes d'éducation et de formation, de droit et de citoyenneté démocratique – qui se rangent facilement du côté de l'« économie sociale » – sont au cœur des enjeux africains de la francophonie qui apparaît ainsi comme une exigence de modernité. Le français devient, dans ce contexte, une langue de la citoyenneté.

En assumant la francophonie comme projet humaniste et citoyen, c'est un choix de société qui s'exprime : résolument tourné vers l'avenir, sensible à l'égalité des hommes et des femmes, soucieux de l'égalité des chances que doit offrir l'école républicaine et citoyenne à tous les enfants.

Très souvent, on se sert du français à l'école en lui assignant un rôle d'ouverture au monde, idéal qui se comprenait au dix-neuvième siècle mais que personne ne peut aujourd'hui revendiquer. Le changement majeur est venu de la globalisation des économies, la mondialisation de la communication notamment par les technologies de l'information et de la communication et le phénomène de massification des effectifs dans les écoles, conséquences d'une démographie mal maîtrisée et d'une urbanisation sauvage. Ce sont ces éléments qui, de notre point de vue, ont fait entrer l'Afrique de force dans la modernité, alors qu'elle n'avait pas encore fini de se réconcilier avec son passé. Ce destin de déchirement et d'élan passionnel vers l'avenir a inscrit la démocratie comme idéal républicain en lieu et place de l'ouverture des XIX^e et XX^e siècles. C'est dans cette perspective que le français révèle son statut, le seul qui en fait *une fenêtre sur l'à-venir*, aussi bien pour les États que pour les peuples : celui de langue de la démocratie de masse, comme idéal républicain.

Partant de la francophonie comme archipel de désirs, on peut la décrire, quant à son "territoire", comme une communauté virtuelle. La pratique du français dans cet espace linguistique participe d'une construction sociale qui fait de cette communauté virtuelle, n'ayant aucun continuum physique pour marquer son territoire, une "communauté d'intérêt, une communauté d'apprentissage, une communauté de pratique". De l'École de Platon aux équipes d'Apollo ou de Challenger, en passant par diverses formes de compagnonnages dans le monde, la communauté de pratique apparaît comme une "forme de regroupement, d'association, de partenariat" qui a "comme mandat et mission (...) d'interroger et d'interpeller, à travers une pratique conjointe, des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être". Dans l'espace francophone, le français joue ce rôle de "pratique conjointe". Une telle conception laisse la place aux langues natales/nationales dans la problématique du développement citoyen.

Le fait d'avoir masqué les objectifs politiques de la francophonie a sans doute contribué à l'échec des systèmes éducatifs africains, l'enseignement du français et en français allant de soi pendant plus d'un siècle, dans des espaces où l'État de droit a été vicié dans ses principes, sous prétexte d'une unicité entre la langue et la République – une et indivisible alors que les langues sont multiples et hétérogènes.

L'unité de l'ensemble francophone n'est pas celle de ces sonorités de corps (les langues) qui rassemblent des États mais une *unité de sens* que seul peut indiquer un « collectif », un ensemble plus ou moins dénombrable de sujets parlants, de « *gentes* », entre lesquelles se dissémine le collectif, le projet commun, *le vouloir vivre ensemble*. C'est ce dessein que cristallise la nation (le nouveau *pays*... francophone, la sémiosphère au territoire discontinu et virtuel du présent et de l'à-venir), contre-poids de l'Empire (la métropole du passé, la puissance coloniale d'hier mais aussi les féodalités revisitées de l'Afrique... moderne) et qui ne peut se disséminer dans la communauté de paroles hétérogènes, sans un minimum de droits humains parmi lesquels le droit à la langue. L'espace francophone, parce qu'il a un grand dessein, nous sort des féodalités que les Africains savent si bien réinventer pour reconstruire des empires, les vrais qui persistent : l'empire de l'avoir, l'empire du savoir et l'empire du pouvoir. Or, dans ce triptyque, l'empire du savoir est le seul enjeu qui accorde la liberté au citoyen et permet ainsi de voyager à travers le monde, voyage symbolique qui brise ainsi les cercles identitaires si peu féconds. Car l'identité vraie est un faisceau complexe d'horizontalités (à travers les contacts entre l'un et le multiple, la rencontre de l'Autre) et verticalités (la consolidation de l'unité du genre humain à travers la reconnaissance de l'Autre et la reconnaissance des différences qui fait de l'être une instance de discours toujours renouvelée).

Dans cette conquête de l'à-venir, c'est par l'école que l'on acquiert le pouvoir de *la lettre* – fondement du pouvoir politique et intellectuel « en lequel se rejoignent le juriste (pouvoir de la loi) et le grammairien (pouvoir de la langue), avec échanges mutuels (langue de la loi et la loi de la langue)⁵ » – et que l'on devient ainsi citoyen. Dans un monde dominé par l'écrit, c'est par l'école que ces enfants, ces hommes et ces femmes de la *gens*, on dirait vulgairement *ces gens-là*, peuvent accéder à l'état de citoyens à part entière, qu'ils cessent

d'être des *illiterati* : « être privés de lettres, infirmes et comme enfants ». Ce qui montre l'enjeu majeur des questions d'éducation et de formation dans la problématique de la francophonie africaine.

Profitant de la présence à Yaoundé des départements d'études françaises/francophones, nous voudrions proposer (comme illustration de la vision de la francophonie ici esquissée) un projet de coopération universitaire qui vienne au secours à la fois de l'intégration sous-régionale et des valeurs de partage défendues par la francophonie institutionnelle.

2. Quel projet d'avenir ?

Les sciences du langage paraissent bien pauvres pour rendre l'intelligibilité sociale de la vie de la langue française en terres africaines, si elles ne tiennent pas compte de la dimension politique, géographique et cognitive de cette matière sensible qu'est le concept de francophonie.

L'adaptabilité de la langue que fait nettement ressortir l'approche écologique (qui nous a inspiré dans notre analyse) fait sortir la linguistique de l'épistémologie positiviste qui sous-tend l'approche mécanique des langues, au nom de ces *data* de l'expérience sensible qui s'analyse en unités doublement articulées, pour reprendre une terminologie martinetiste. Dès lors, l'objectivité du savoir scientifique (par opposition au vulgaire) ne vient plus tant d'une prétendue neutralité de l'observateur ou des « causalismes élémentaires » — puisque dans la science positive « rien n'arrive jamais sans qu'il n'y ait une cause » — que du *système de relations* complexes entre « les choses de la vie » qui doit tenir compte autant des « contextes de l'expérience cognitive » que de la « multirationalité » inhérente à cette complexité que la modélisation analytique de la science positive tendait à simplifier⁶. Les linguistiques de l'ordre sont, en science du langage, l'illustration de cette réduction du dynamisme du langage qui s'observe à travers le désordre, le chaos principiel, le « mouvement » absolu « de la langue dans le temps » et dans l'espace.

Le constructivisme issu du saussurisme se rattache ainsi à l'un des aspects majeurs de la théorie piagétienne qui aborde « les champs d'interaction dans lesquels le sujet construit sa connaissance et se développe dans un processus plus global d'autorégulation et d'adaptation à son environnement ⁷ ». De fait, la francophonie ne fait que souligner — comme une illustration — le statut cognitif du langage, « en tant que *medium et lieu opératoire* du travail quotidien sur nos états de connaissance et en tant que *système dynamique producteur* même de ces états sous forme empirique nécessaire à l'activité humaine de rationalisation⁸ ».

En dessinant une géographie du chaos qui fera coexister un monde latin en cours d'industrialisation et avide d'espace et un monde noir en cours de migration et contraint ainsi à la reconstruction, la colonisation crée une structure absente qui, par la béance faite dans l'espace-temps, va se comporter comme un système à même de « générer d'autres systèmes à travers une organisation cyclique ». La construction sociale d'un espace francophone a pour fondement

sémiologique le déséquilibre thermodynamique qui conduit nécessairement à la recherche, chaotique, de nouveaux équilibres. C'est dans cette perspective, résolument constructiviste, que les options d'ouverture au monde, de rencontre des langues et des cultures pourront quitter le terrain strictement idéologique pour répondre aux besoins réels des sujets sociaux, êtres de parole à qui l'on ne peut demander d'ignorer un environnement socio-cognitif qui a la langue française comme élément structurant.

L'Afrique centrale, qui a besoin de réapprendre à travailler ensemble après la mort de la FESAC (Fédération de l'enseignement supérieur en Afrique centrale) aux lendemains des indépendances, pourrait faire émerger au sein de ses facultés des lettres et sciences humaines trois composantes d'un projet qui donne vie à une réelle communauté francophone : Un *baccalauréat francophone international* ; un *master* situé à l'interface entre sciences humaines et sciences de l'ingénieur en *Ingénierie de la Cognition, de la Création, et des Apprentissages* ; un *programme de troisième cycle interafricain en didactique des langues et de la francophonie*, comme il en existe dans d'autres disciplines en Afrique (notamment en économie ou dans les sciences de la santé), sous la forme par exemple d'école doctorale régionale.

Le baccalauréat aurait pour objectifs : harmoniser les contenus de formation de fin de secondaire ; rassembler la jeunesse dans l'esprit d'une intégration africaine ; susciter l'émulation et l'esprit de compétition ; créer une élite africaine d'expression française ouverte sur le monde

Situé à l'interface entre sciences humaines et sciences de l'ingénieur, le master en Ingénierie de la Cognition, de la Création, et des Apprentissages aurait plusieurs parcours : Didactique des langues nationales ; Web, Technologies, Connaissance et Diffusion des arts et cultures ; Sciences cognitives ; Français, langue étrangère et seconde.

Les emplois potentiels ici sont multiples, tant au niveau des fonctions publiques nationales que du secteur privé. L'application de l'informatique à la création et l'enseignement artistiques, le multimédia, la recherche d'information, les industries de la langue, l'édition, la conception de didacticiels, le e-learning, etc, sont autant de domaines qui intéresseraient la jeunesse étudiante et qui pourraient hâter le partenariat entre le secteur privé et l'université.

En développant, par un programme concerté de formation à la recherche et par la recherche, la prospective et l'évaluation, l'Afrique centrale sera capable de : répondre aux défis de l'évolution des savoirs ; construire les savoirs endogènes propices au développement du pays ; favoriser l'esprit critique et l'émergence d'idées novatrices ; s'adapter aux interrogations de la société ; hâter l'avènement d'une société du savoir qui consacre l'entrée du continent dans le millénaire.

Conclusion

Voulant sortir du mur des lamentations francophones sur la baisse du niveau d'expression française ou l'insuffisance de l'intégration sous-régionale en

Afrique centrale, nous avons présenté un projet réaliste qui capitalise une bonne part des recommandations des *Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne* de Libreville (2003) et de la Rencontre des départements universitaires de français d'Afrique de l'Ouest tenue à Dakar en 2010. Ce projet est aussi nourri des lumières du passé colonial francophone dont les réussites avérées en matière d'enseignement et d'apprentissage du français viennent de la mutualisation des compétences et de la coordination des actions des différentes entités relevant de l'espace politique (établissements scolaires, circonscriptions administratives, etc.). La francophonie universitaire pourrait ainsi s'affirmer comme instance fédératrice des intelligences régionales et instance de concertation et de coordination qui permettrait : d'éviter les concurrences et les redondances inutiles ; de gagner collectivement en efficacité ; de contribuer à la réflexion sur l'évolution des différents champs disciplinaires en lien avec les impératifs d'un développement durable, sur une meilleure maîtrise des coûts de formation et sur un aménagement du territoire des productions scientifiques francophones dans la région.

Au moment où l'intégration sous-régionale a du mal à prendre corps en Afrique centrale, la mise en œuvre du présent projet de coopération universitaire régionale en « connaissance et diffusion des langues et cultures en/de la Francophonie » serait une raison de ne pas désespérer de la vision d'une politique de la francophonie en lien avec les besoins de la population et de réconcilier ainsi, l'université et la société.

Bibliographie

Barre-de-Miniac, C. 2000. *Le rapport à l'écriture. Aspects théoriques et didactiques*. Lille : Presses universitaires du Septentrion.

Calvet, L.-J. 1999. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris : Plon.

Chaudenson, R. 2000. *Mondialisation: le français a-t-il encore une avenir ?* Paris : Didier Erudition.

Chaudenson, R., Calvet, L.-J. 2001. *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*. Paris : Didier Erudition.

Houis, M. 1973. « La Francophonie africaine. En quoi est-elle spécifique ? », in *Le français dans le monde* n° 95. Paris : Hachette et Larousse, pp.6-11.

Jongen, R. 1993. *Quand dire c'est dire. Initiation à une linguistique glossologique et à l'anthropologie clinique*, Editions De Boeck-Université.

Levy, J. , Lussault, M. 2003. Article « Espace » dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (publié sous la direction de Jacques Lévy et Michel Lussault). Paris : Belin.

Lussault, M. 2003. Article « Constructivisme » dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.

Moussirou-Mouyama, A. 2006. *Langue, écriture et construction sociale d'un espace francophone : le cas du Gabon*. Thèse d'Habilitation à diriger des recherches, Aix-en-Provence : Université de Provence.

Robillard, D. de, Beniamino, M. (éds.) 1993 et 1996. *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la Francophonie* . 2 tomes. Paris : Champion.

Vignaux, G. 1994. *Les sciences cognitives. Une introduction*. Paris : LGF/ Le livre de poche.

Notes

¹ Concept braudéleien repris sous ce titre dans un ouvrage de François Verschave (2005)

² D. Baggioni, « Éléments pour une histoire de la Francophonie (idéologie, mouvements, institutions) in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.), *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, p. 794

³ A. Berque, *Écoumène, Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 2000. Cité par J. Levy et M. Lussault dans l' article « Espace » du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*.

⁴ D. Baggioni, R. Breton, « Communauté(s) linguistique(s), espace(s) francophone(s) et réseaux de communication : le problème de la délimitation d'un/des ensemble(s) dans la « Francophonie » », in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.), *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, p. 887

⁵ P. Caussat, introduction générale à P. Caussat, D.Adamski, M. Crepon, *La langue source de la nation. Messianismes séculiers en Europe centrale et orientale (du XVIIIe au XXe siècle)*, op. cit. pp. 6-9

⁶ M. Lussault, article « Constructivisme » dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, p.203

⁷ Y. Bertrand, *Théories contemporaines de l'éducation*, p. 61

⁸ G. Vignaux, *Les sciences cognitives*, p. 258